

**Demande d'utilisation du logo « Antigaspi » du Ministère de l'Agriculture, la Viticulture
et du Développement rural pour des événements publics**



Informations sur l'organisateur

Nom de l'organisation :

Adresse :

.....

Personne de contact :

Fonction :

Téléphone (bureau / portable) :.....

E-mail :

Information sur l'événement

Nom de l'événement :

Brève description :

.....

.....

.....

Lieu(x) et date(s) / durée de l'événement :

.....

.....

Veillez préciser les mesures antigaspi prises dans le cadre de votre événement (cases à cocher, au moins sept) :

- Conservation des matières premières le moins transformées possible (préparation « just in time »).
- Proposition de plats en petites et grandes portions. Le terme « portion enfant » n'est pas utilisé pour les petites portions.
- En cas de menu complet, proposition au minimum d'une version du menu sans dessert, voire le tout individuellement.
- En cas de service sur assiette, proposition de portions modérées avec possibilité d'un second passage.
- En cas de buffet, information écrite sur la possibilité d'un deuxième passage.
- Possibilité d'emporter les restes.
- Mise à disposition d'un conteneur à déchets organiques.
- Lors d'un événement avec repas optionnel, mise en place d'un système de réservation pour le repas.
- Distribution des invendus aux organisateurs, bénévoles ou au personnel présent à la fin de l'événement.
- Mise en place d'affiches destinées à sensibiliser le public au gaspillage alimentaire.

L'organisateur déclare respecter la charte « Antigaspi » et mettre en œuvre les mesures antigaspi sélectionnées ci-dessus.

Lieu et date :

Nom, prénom :

Signature :